

# DÉGELER LE POINT D'INDICE : UNE MESURE DE JUSTICE



Le point d'indice n'a pas évolué depuis 2010. On dit qu'il est « **gelé** ».

Entre 2010 et 2013,  
le salaire net mensuel moyen  
est resté stable dans le secteur privé  
alors qu'il a baissé dans la fonction publique

Évolution du salaire net mensuel  
moyen pour la fonction publique  
entre 2010 et 2013 en euros constants

**- 1,3 %**

Évolution du salaire net mensuel  
moyen par fonction publique  
entre 2010 et 2013 en euros constants

Fonction Publique d'État - **0,3 %**  
Fonction Publique Territoriale - **1,6 %**  
Fonction Publique Hospitalière - **2,1 %**

Source : Rapport annuel de la fonction publique  
2015 / chiffres 2013

Évolution du salaire net mensuel moyen pour le secteur privé entre 2010 et 2013 en euros constants : **0,0%**



Les fonctionnaires  
ont largement contribué  
à l'effort de redressement  
des finances publiques.

En 6 ans,  
le gel du point d'indice  
a permis d'économiser

**7 milliards d'euros.**

# DÉGELER LE POINT D'INDICE : UNE MESURE DE JUSTICE

Le 17 mars, **Annick Girardin** a annoncé  
aux organisations syndicales représentatives  
de la fonction publique la décision du gouvernement de  
**dégeler le point d'indice à hauteur de 1,2%.**

À l'issue de la revalorisation,  
la valeur annuelle brute du point  
d'indice sera donc de

**56,2302 € bruts**

## LE GOUVERNEMENT DÉGÈLE LE SALAIRE DES FONCTIONNAIRES



- Un infirmier en poste depuis 10 ans gagne en moyenne **23 558,92 € bruts/an**  
gain après dégel **+ 282,71 € bruts/an**
- Une policière en poste depuis 10 ans gagne en moyenne **19 502,79 € bruts/an**  
gain après dégel **+ 234,03 € bruts/an**
- Une ambulancière en poste depuis 10 ans gagne en moyenne **18 447,08 € bruts/an**  
gain après dégel **+ 221,36 € bruts/an**
- Un enseignant en poste depuis 10 ans gagne en moyenne **25 948,15 € bruts/an**  
gain après dégel **+ 311,38 € bruts/an**

# COMMENT SONT RÉMUNÉRÉS NOS FONCTIONNAIRES ?

## 1) SALAIRE ET INDEMNITÉS

### La rémunération des fonctionnaires se compose de deux éléments

#### Salaire de base

Appelé traitement indiciaire, il se calcule sur la base du point d'indice.



#### Régime indemnitaire

On parle plus couramment de « primes ». Ces primes font partie intégrante du salaire du fonctionnaire mais elles ne sont pas prises en compte dans le calcul de sa pension de retraite. La revalorisation du point d'indice n'a pas d'impact sur les primes.

En 2020, les cotisations retraites des salariés du privé et celles des fonctionnaires seront alignées à hauteur de **11,10 %**

Les fonctionnaires ne touchent pas l'assurance chômage, mais y cotisent par solidarité à hauteur de **1 %** de leur rémunération.



Le **point d'indice** permet de calculer l'ensemble des salaires de la fonction publique : chaque fonctionnaire est situé à un échelon qui correspond à un certain nombre de points d'indice. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, la valeur annuelle brute du point était fixée à **55,5635 €**

Par exemple, un professeur qui a **10 ans** de carrière est en moyenne rémunéré à l'indice **467**  
 $467 \times 55,5635 / 12$   
 $=$  **2162 €**  
de traitement de base brut par mois  
L'évolution du point fonction publique est donc partagée par l'ensemble des fonctionnaires.

Salaire net mensuel moyen pour la fonction publique  
*incluant les primes*

**2185 €**

Fonction Publique d'État **2469 €**  
Fonction Publique Territoriale **1851 €**  
Fonction Publique Hospitalière **2186 €**

Salaire net mensuel moyen pour le secteur privé

**2202 €**

Source: Rapport annuel de la fonction publique 2015 / chiffres 2013

# COMMENT SONT RÉMUNÉRÉS NOS FONCTIONNAIRES ?

## 2) DEPUIS 2012 DES MESURES DE JUSTICE POUR LA FONCTION PUBLIQUE

### CHIFFRES CLÉS

#### Amélioration des Parcours professionnels des carrières et des rémunérations

Le 30 septembre 2015, le gouvernement a décidé d'appliquer le protocole sur les Parcours professionnels les carrières et les rémunérations.

En termes de rémunération ce protocole contient des avancées importantes, en effet, les **revalorisations ont démarré au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et s'étaleront jusqu'en 2020.**

#### Gains en 2020 pour les débuts de carrière:

**Catégorie C + 500 €** bruts annuels  
>> **40 €** bruts mensuels

**Catégorie B + 950 €** bruts annuels  
>> **80 €** bruts mensuels

**Catégorie A + 1 900 €** bruts annuels  
>> **160 €** bruts mensuels

#### Augmentation des fonctionnaires les moins payés

Le gouvernement a décidé d'augmenter dès 2014 les agents les moins bien rémunérés de la fonction publique, c'est-à-dire les catégories C (urgentiste ambulancier, policier municipal, auxiliaire de puériculture...)

Après les revalorisations de 2014 et 2015, le gain annuel brut moyen est de **612€/an.**

#### 5,417 millions d'agents publics

**2,385** millions d'agents dans la fonction publique d'État

**1,879** million d'agents dans la fonction publique territoriale

**1,153** million d'agents dans la fonction publique hospitalière